

Prospection minière «Epona», l'avis des Écologistes

Les Écologistes du Pays de Lorient ont étudié le dossier de demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches dit permis «Epona» portant sur la commune de Kervignac ainsi que sur des parties de Nostang et Languidic et Hennebont. Ils et elles ont souhaité transmettre le présent avis défavorable, ce lundi 22 juillet à l'adresse prévue à cet effet : consultations.earm2.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

- 1) Les Écologistes du Pays de Lorient regrettent que la consultation n'ait pas comporté de registre public pour recueillir les avis. En effet l'existence d'un tel registre aurait été un élément de transparence et aurait pu entraîner une dynamique de participation citoyenne qui fait défaut dans notre société.
- 2) Les Écologistes du Pays de Lorient réservent leur avis sur le montage de sociétés qui sollicitent l'octroi du permis. Si nous avons bien compris, la demande est portée par la société lorientaise «en cours de constitution» Breizh Ressources, dont le président est M. Keith Barron et dont l'actionnaire unique sera Aurania Resources Limited, société d'exploration Canadienne qui a été «constituée en vertu de la Loi sur les sociétés des Bermudes de 1981, le 26 juin 2007», dont M. Keith Barron est président, directeur et actionnaire principal.
- 3) Les Écologistes du Pays de Lorient trouvent anormal et dommageable que rien ne soit dit dans le «dossier complet» sur le devenir des informations qui seraient collectées dans le cadre de ce permis de recherches. De quoi parle-t-on ? Il s'agit de faire un inventaire de certaines substances (l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cobalt, le cuivre, l'étain, le germanium, l'indium, le lithium, le molybdène, du niobium, l'or, le tantale, le tungstène, le platine, les métaux de la mine du platine, le plomb, le zinc, les terres rares, et les substances connexes pouvant être associées) que pourrait receler notre «commun» qu'est le sous-sol.

On sait qu'il y a là des enjeux de société importants. L'utilisation plus ou moins intense de ces substances, par les appareils qui les consomment, dessine notre mode de vie. Une exploitation intense, si des ressources étaient trouvées, marquerait la physionomie du territoire. La gestion de l'eau connaîtrait des difficultés supplémentaires.

Ces raisons justifient à nos yeux que, dans le cas de telles recherches portant sur des communs, soit affirmé le principe de transparence et de publication et prévues ses modalités de mise en œuvre. Or, rien de tel n'étant indiqué dans le dossier, il y a tout lieu de croire que le désastreux principe de «secret des affaires» s'appliquerait.

Dans le même esprit de transparence nous estimons que devrait figurer dans la demande de permis la création d'un comité local de suivi qui serait averti de l'agenda des opérations de prospection et pourrait y assister à loisir.

En résumé, pour la raison principale de manque total d'informations sur ce que serait le devenir des résultats de cette exploration, pour le manque de garantie de transparence et pour les raisons secondaires expliquées plus haut, les Écologistes du Pays de Lorient

formulent un avis défavorable à la demande telle qu'elle est exprimée dans le dossier de consultation concernant le permis «Epona».

*Lucie Montier : 06 72 76 59 02
Nicolas Chauvin : 07 67 77 79 84*

Co-Porte-parole Les Écologistes du Pays de Lorient